

Démarche	: DREETS ARA - CONSEILLER DU SALARIÉ - DEMANDE DE VERSEMENT DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE
Organisme	: DREETS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - Service administration droit du travail - Conseiller du salarié

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Cette téléprocédure permet de faire une demande de versement de l'indemnité forfaitaire annuelle conformément à l'article D. 1232-8 du Code du travail.

INFORMATION IMPORTANTE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES

Afin d'obtenir le paiement de l'année en cours des sommes déclarées au titre du remboursement de l'indemnité forfaitaire, il sera nécessaire de procéder au dépôt de vos déclarations sur le site Démarches Simplifiées", le 31 novembre de l'année en cours au plus tard.

INDEMINITE FORFAITAIRE

Indemnité annuelle forfaitaire

Conformément à l'article D1232-8 du Code du travail, le conseiller du salarié qui a réalisé au moins quatre interventions au cours de l'année civile peut bénéficier d'une indemnité forfaitaire annuelle dont le montant est fixé par arrêté conjoint des ministres chargés du budget et du travail.

Attestation du salarié

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif d'accompagnement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif d'accompagnement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif d'accompagnement

Joindre votre RIB

RIB en cours de validité DÉJÀ TRANSMIS AU PRÉALABLE à votre UD.

TRANSMISSION ET TRAITEMENT DES DONNEES

Extrait des CGU de demarches-simplifiees.fr : L'usager remplit en ligne le formulaire et valide celui-ci [...]. La confirmation et la transmission du formulaire par l'usager vaut signature de celui-ci. En utilisant le service, l'usager s'engage sur la véracité des informations transmises lors du dépôt de son dossier

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

La DREETS Auvergne-Rhône-Alpes procède à un traitement de vos données personnelles dans le cadre de la présente téléprocédure sur le fondement de l'article 6-c (traitement nécessaire au respect d'une obligation légale : article D. 1232-8 du Code du travail) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données ou RGPD) et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé sécurisé afin d'assurer une gestion individualisée de votre dossier. Les données collectées ne seront en aucun cas communiquées à des tiers autres que ceux utiles à leur traitement (structures gouvernementales et institutionnelles, services centraux et déconcentrés, organismes sous tutelle, opérateurs). Les données enregistrées dans le traitement sont conservées pendant cinq ans et sont accessibles auprès du responsable RGPD à la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes. Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation...), contactez l'adresse suivante : ara.dpd@dreets.gouv.fr.

À noter :

- Afin de pouvoir traiter votre demande, merci de bien préciser l'objet de votre demande
- En cas d'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité
- J'ai pris connaissance des éléments ci-dessus (cocher la case).

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Données personnelles

Mes informations personnelles ne seront pas transmises à des tiers.